

Présentation à la presse

Budget 2012 et
mesures d'accompagnement

Table des matières :

1. Budget 2012

- Tendances lourdes;
- Présentation du Budget 2012.

2. Perspectives législature 2012-2016

- Risques et enjeux financiers.

3. Constats de la Municipalité et propositions

Contexte conjoncturel 2012-2016

Le contexte économique sera dominé en particulier par les tendances lourdes suivantes :

- Une volatilité extrême des marchés financiers soumis à des cycles économiques beaucoup plus courts que dans le passé;
- Des taux de chômage plus élevés;
- Une faible croissance économique.

Budget 2012 - les chiffres

(en millions de francs)

Comptes 2010	Budget 2011		Budget 2012	Ecart (B12-B11)
	13.2	Excédent de charges	32.2	19.0
13.4		Excédent de revenus		
160.1	93.5	Autofinancement	75.8	-17.7
132.2	177.1	Investissements nets	156.5	-20.6
	83.6	Insuffisance d'autofinancement	80.7	-2.9
27.9		Excédent d'autofinancement		

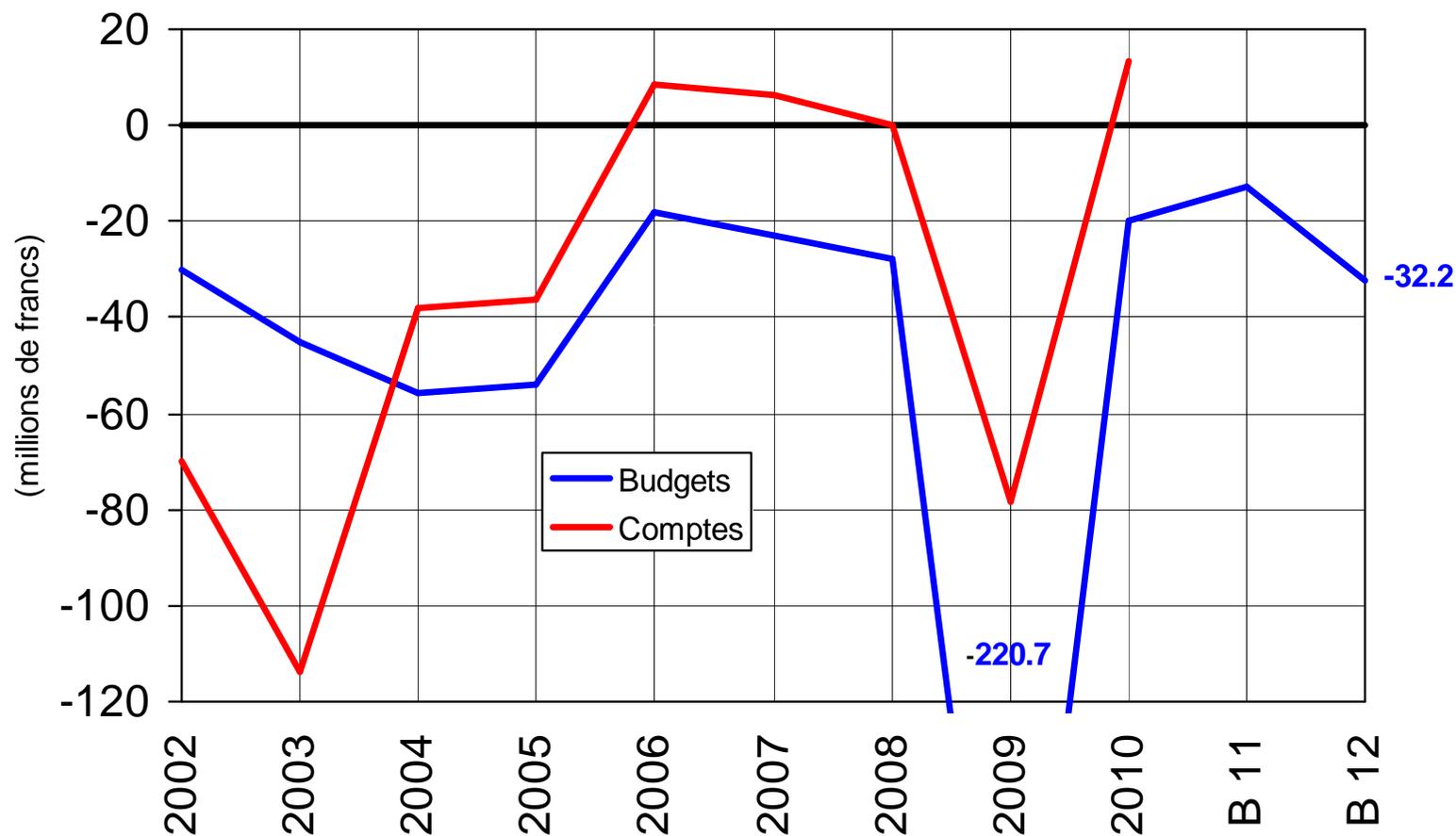
La détérioration de 19 mios du budget 2012 s'explique principalement par :

	<u>mios de fr.</u>
• Une augmentation des amortissements et défalcatons	6.5
• Une augmentation de la facture sociale	5.0
• Une augmentation de la participation à des entreprises de transports	4.5
• Une diminution du résultat des SI	6.0

Partiellement compensé par :

• Une augmentation des impôts de 11.2 mios résultant principalement d'une bascule de 2 points d'impôts du Canton pour financer la réforme policière dont le coût est budgétisé à 7.5 mios	3.7
---	-----

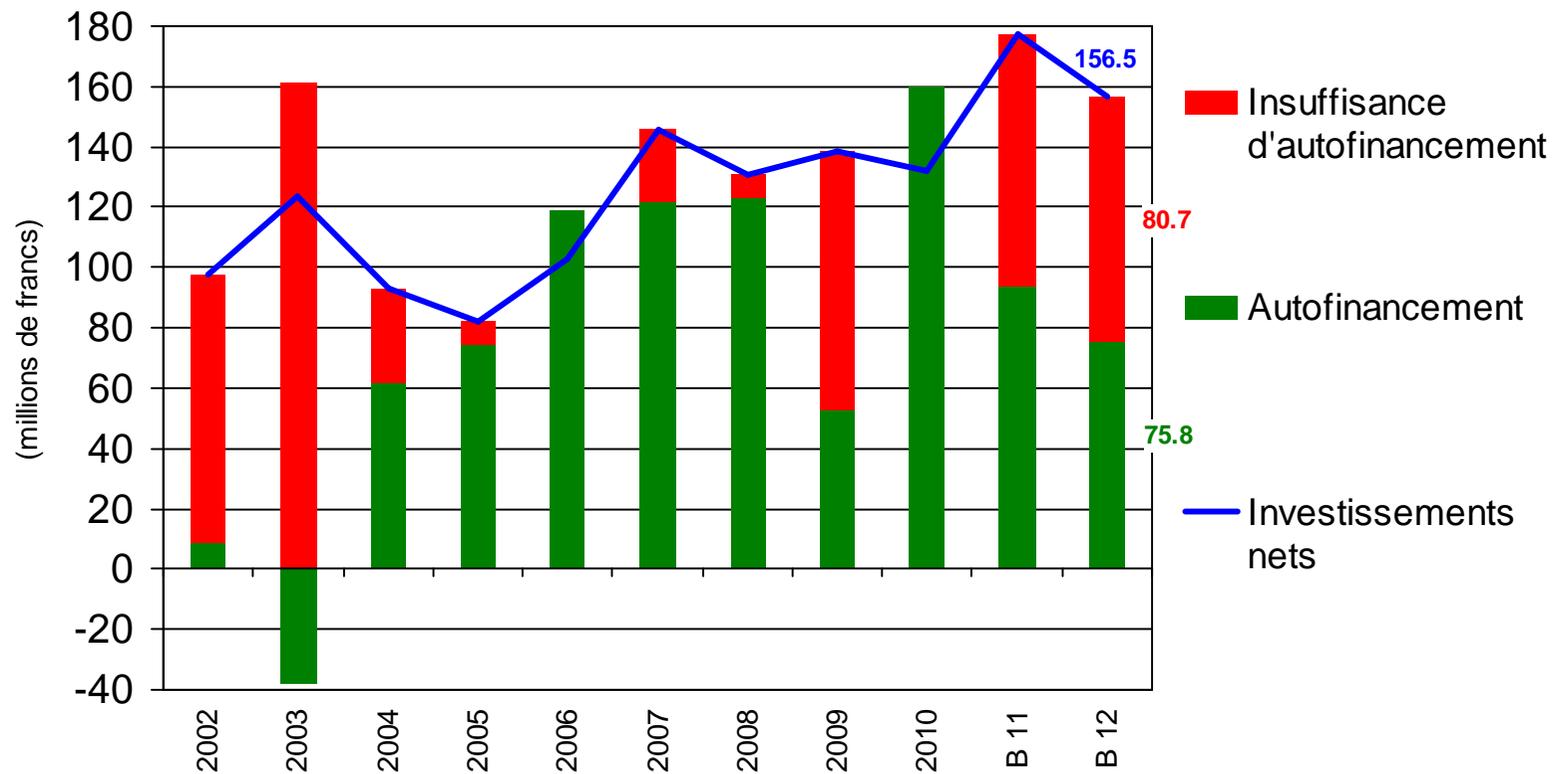
Évolution du résultat (du compte de fonctionnement)



Rappel : - B2009 y compris 185 mios pour la recapitalisation de la CPCL

- C2009 y compris 180 mios pour la recapitalisation de la CPCL et 80 mios de dividende extraordinaire EOS

Investissements et autofinancement



Evolution des charges par nature

(en millions de francs)

3 Charges	B 2011	B 2012	Ecart	%
30 Charges de personnel	545.8	550.3	4.5	0.8
31 Biens, services et marchandises	523.6	533.8	10.2	1.9
32 Intérêts passifs	71.5	71.5	0.0	0.0
33 Amortissements	117.1	123.6	6.5	5.6
35 Dédommagements à des collectivités publiques	248.4	270.5	22.1	8.9
36 Subventions accordées	80.2	81.4	1.2	1.5
38 Attributions aux réserves	9.6	7.7	-1.9	-19.8
39 Imputations internes	140.2	163.5	23.3	16.6
Total	1'736.4	1'802.3	65.9	3.8

Evolution des revenus par nature

(en millions de francs)

4 Revenus	B 2011	B 2012	Ecart	%
40 Impôts	459.6	470.8	11.2	2.4
41 Patentes, concessions	2.3	2.6	0.3	13.0
42 Revenus des biens	113.9	113.7	-0.2	-0.2
43 Taxes, ventes et prestations facturées	736.6	743.7	7.1	1.0
44 Part à des recettes sans affectation	4.6	4.9	0.3	6.5
45 Dédommagements à des collectivités publiques	254.8	259.4	4.6	1.8
46 Subventions acquises	1.5	1.5	0.0	0.0
48 Prélèvement sur les réserves	9.7	10.0	0.3	3.1
39 Imputations internes	140.2	163.5	23.3	16.6
Total	1'723.2	1'770.1	46.9	2.7

Evolution des groupes de charges 30 (personnel), 31 (biens, services et marchandises) et 36 (subventions)

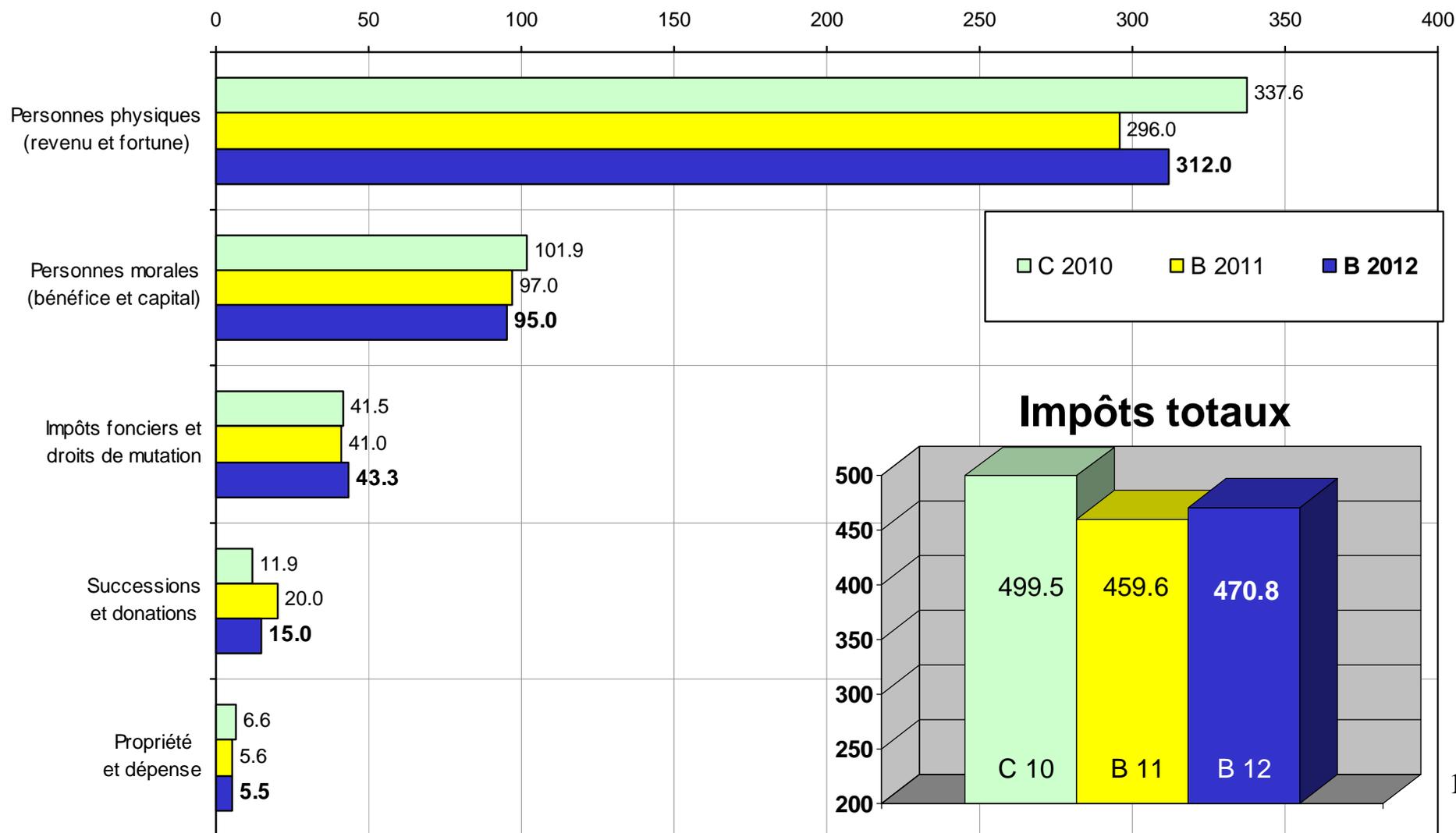
(en millions de francs)

Directions	B 2011 *	B 2012	Ecart	%
AG	64.5	63.2	-1.3	-2.0
SPS	163.9	163.8	-0.1	-0.1
CL	104.9	106.6	1.7	1.6
TRAVAUX	167.5	169.8	2.3	1.4
EJCS	220.8	226.5	5.7	2.6
FIPAV	60.3	60.7	0.4	0.7
SI	382.7	391.3	8.6	2.2
Total	1'164.6	1'181.9	17.3	1.5

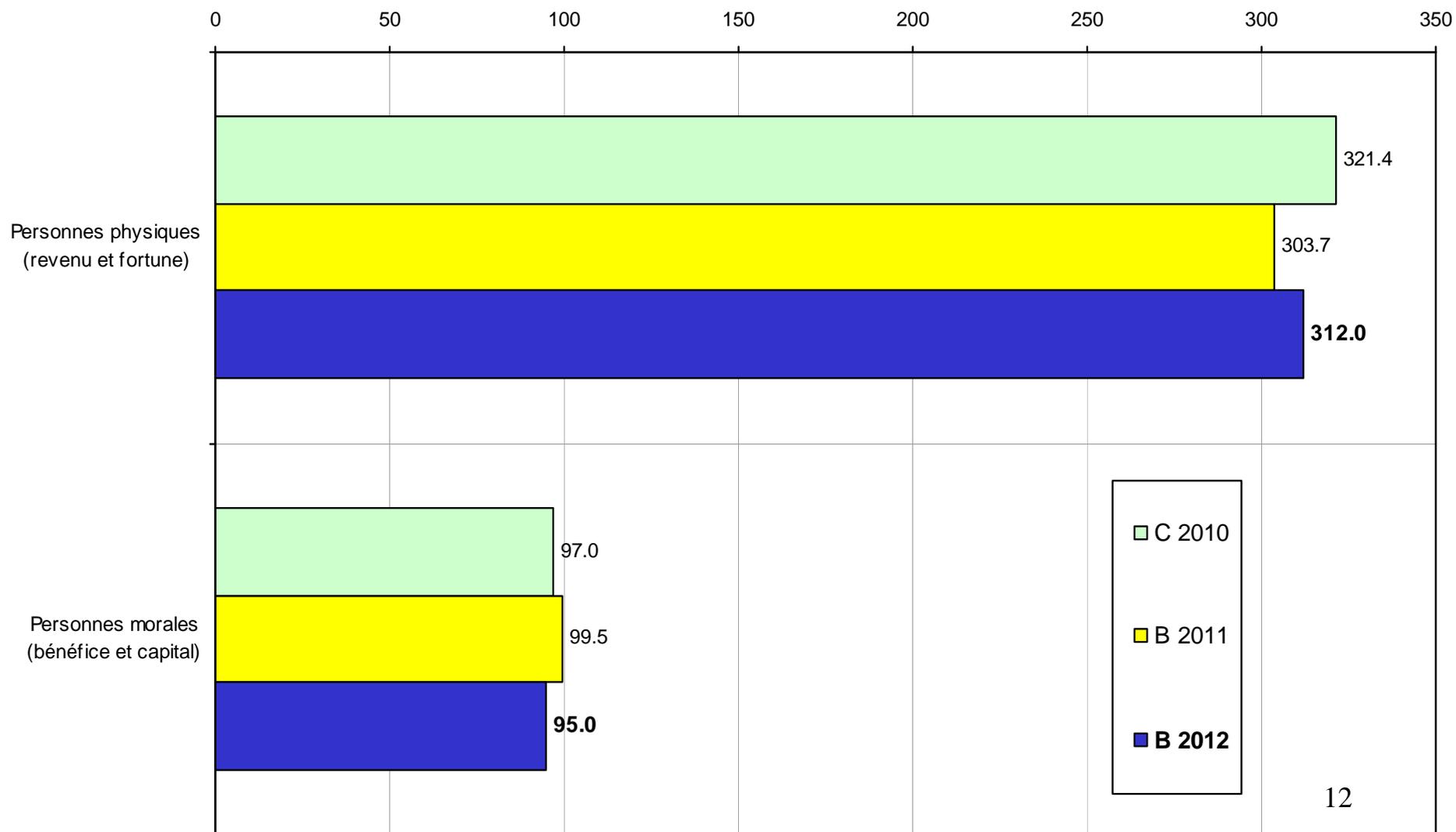
* reclassifié pour la comparaison

IMPÔTS :

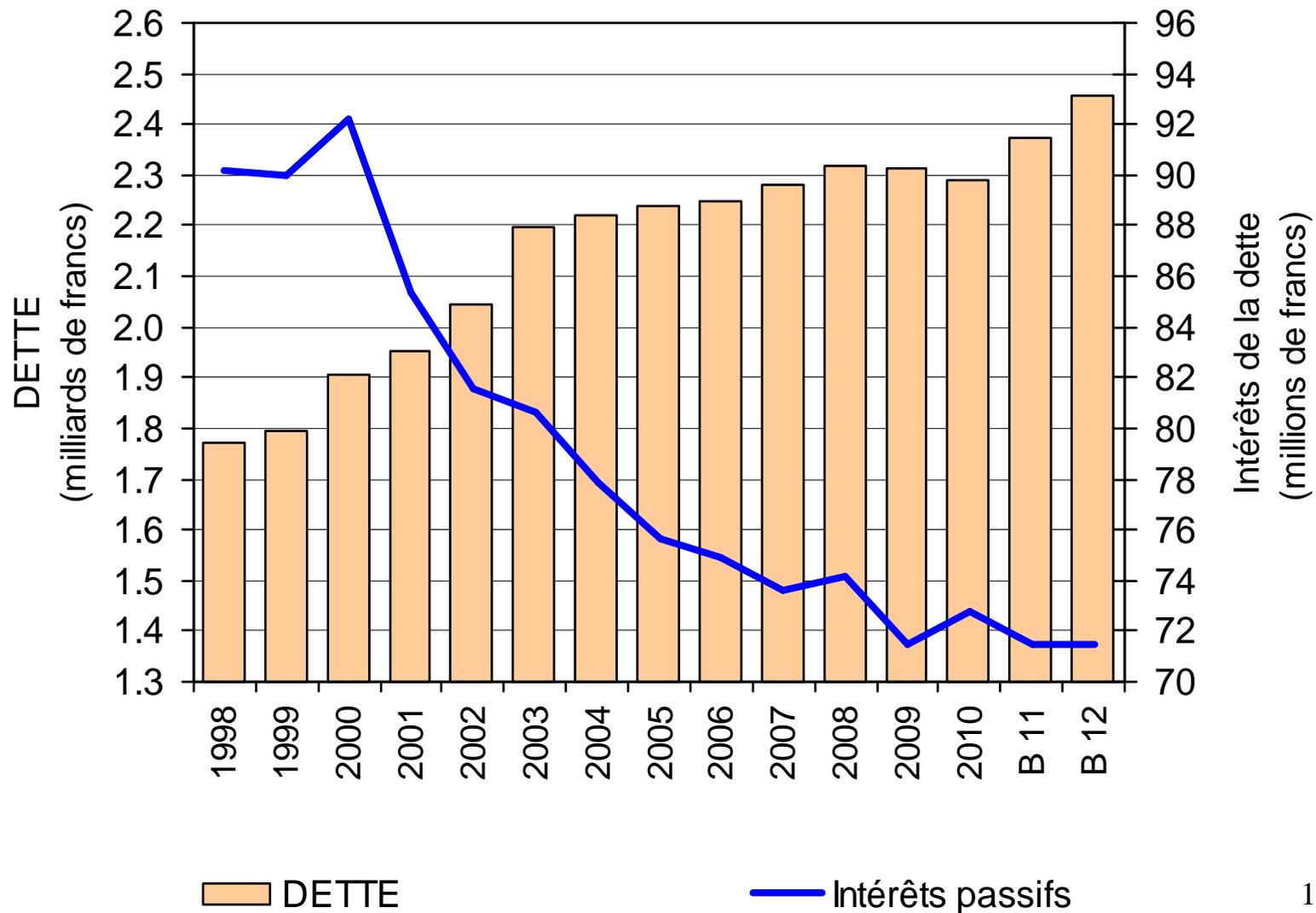
- C2010 = 83 points
- B2011 = 77 points (facture sociale : transfert de 6 pts d'impôts au canton)
- B2012 = 79 points (réforme policière : transfert de 2 pts d'impôts du canton)



IMPÔTS : - Présentation sur une base identique de 79 points d'impôts



Évolution de la dette et des intérêts



Plafond d'endettement 2012-2016

Endettement net au 31.12.2010 : **CHF 2.06 mias**

(y compris ligne de crédit non utilisée de CHF 0.15 mia)

Plafond d'endettement net

sollicité pour la législature 2012-2016 : **CHF 2.40 mias**

(dont CHF 0.2 mia en raison de la recapitalisation de la CPCL)

Enjeux de la législature :

- Croissance démographique;
 - Tissu économique dynamique et diversifié;
 - Projets prioritaires de la Municipalité
 - Métamorphose;
 - Thématiques particulières (garderies, police-secours,...);
 - Renforcement des transports (Axes forts, M3,...);
 - Lutte contre la pénurie de logements;
 - Infrastructures énergétiques.
- Il est essentiel de dégager une marge de manœuvre financière afin de relever de manière optimale les défis futurs.**

Risques de la législature:

- Stagnation des recettes fiscales dans un contexte économique fragilisé et volatil;
- Risques de pertes au niveau des recettes SI, - CHF 40 mios;
- Croissance du chômage;
- Evolution des charges dans le domaine du social;
- Relèvement des taux d'intérêts;
- Recapitalisation de la CPCL;
- Nombreux projets d'investissement.

Constats de la Municipalité (1/2)

Le budget 2012, cristallise une partie des risques et des tendances identifiées notamment :

- La stagnation des recettes fiscales;
- La croissance des dépenses dans le domaine du social et des transports;
- Diminution des revenus SI.

Constats de la Municipalité (2/2)

Au vu des perspectives actuelles la Municipalité a décidé de mettre en œuvre

un plan structurel d'amélioration financière

Ceci lui permettra :

- de faire face aux enjeux futurs;
- de garantir sa marge de manœuvre;
- de financer les projets prioritaires.

Principes de base du plan structurel (1/2) :

- Un montant de CHF 40 mios est retenu comme étant l'effort à fournir dans le cadre de la démarche structurelle. Ces impacts sont pérennisés;
- La cible globale est fixée en principe à CHF 20 mios nets en réduction de charges et à CHF 20 mios nets en augmentation de recettes;
- La démarche s'applique à l'intégralité des services de la Ville, hormis police-secours et les lieux d'accueil de jour;

Principes de base du plan structurel (2/2) :

- Réalisation des efforts financiers à partir de 2012 avec une montée en puissance jusqu'en 2014;
- Intégration des mesures identifiées dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle;
- Afin de renforcer la démarche, il est décidé de bloquer la création de nouveaux EPT sauf en ce qui concerne les domaines prioritaires.

Dans le but de garantir le succès de l'opération dans le long terme, des mesures d'accompagnement devront en outre être mises en œuvre ou adaptées progressivement (planification financière, suivi budgétaire;...).

Calendrier sommaire prévu :

Date	Etape	Responsabilité
Début novembre 2011	Validation de la cible financière par direction	Municipalité
Mi-novembre à Mi-mai 2012	Travaux dans les directions et différents points de situation à l'attention de la Municipalité	Directions/ Municipalité
Juin 2012	Finalisation des travaux et intégration des mesures retenues dans le cadre de la procédure budgétaire 2013	Directions

- La conduite de la démarche sera assurée par la syndiculture et la direction des finances et du patrimoine vert.